



GRUPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DES INITIATIVES DES SOMMETS DES AMÉRIQUES (GRIC)
Première réunion ordinaire de 2022
3 et 4 février 2022
Réunion virtuelle

OEA/Ser.E
GRIC/O.1/doc.67/22
25 janvier 2022
Original: anglais

Projet d'engagement politique pour le Plan d'action du Neuvième Sommet des Amériques pour la santé et la résilience dans les Amériques

Nous, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, nous engageons à ce qui suit :

1. Atteindre un consensus d'ici le Dixième Sommet des Amériques sur un Plan d'action pour la santé et la résilience dans les Amériques, qui entrera en vigueur en 2030.
2. Aborder les effets de la pandémie de COVID-19 par le truchement de ce Plan d'action, en évaluant et en renforçant la capacité et la résilience des systèmes de santé et des chaînes de valeur en matière de santé aux niveaux national et régional, plaçant les personnes au centre des politiques en matière de santé et de résilience, tant les soins de santé physique que ceux de santé mentale, et en tenant compte de l'incidence disproportionnée sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables et marginalisés, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes LGBTQ+, les personnes handicapées, les membres de communautés autochtones ainsi que ceux de minorités raciales, ethniques et religieuses, et en tenant compte des besoins particuliers des personnes appartenant à ces groupes.
3. Élaborer sérieusement un Plan d'action comportant, mais sans s'y limiter, l'établissement de mesures nationales et internationales en matière de coopération dans le but de faire ce qui suit :
 - a. promouvoir l'harmonisation et la convergence de règlements régissant les systèmes de santé des Amériques afin d'offrir des services de santé efficaces à nos populations, en particulier celles qui sont vulnérables et celles qui ont longtemps été marginalisées.
 - b. accroître et renforcer les études et la formation de professionnels en recherche scientifique dans les domaines médical, de la santé publique et de la biomédecine.
 - c. examiner des mécanismes de financement, encourager la participation d'institutions financières nationales et internationales ainsi que du secteur privé au renforcement des systèmes de santé de même qu'à la préparation aux pandémies et à l'intervention en cas de pandémie, augmentant le financement en recherche et développement, accroître les capacités de production de fournitures médicales pour améliorer la résilience en matière de santé dans la région ainsi que l'efficience et l'efficacité des budgets actuels en matière de santé, et finalement encourager une conduite éthique afin de prévenir la corruption.
 - d. tirer parti des outils numériques et renforcer la coopération et le partage de pratiques optimales pour le développement et l'application de ces technologies, en tenant compte de l'importance de la confidentialité, afin de faciliter l'accès à des traitements et à des soins de

prévention, d'accroître, aux niveaux national et régional, la capacité de prévenir et de déceler des éclosions de maladies infectieuses et d'y répondre, augmenter la capacité des travailleurs de la santé et renforcer les systèmes nationaux de surveillance appropriés.

- e. renforcer la capacité de fabrication et de vente de produits médicaux sûrs, efficaces et de bonne qualité dans la région et créer un environnement propice à ces activités, et adopter des politiques permettant d'appuyer un engagement multisectoriel soutenu dans les secteurs de la santé, de la science et la technologie, de l'industrie et du commerce.
4. Souligner l'intégration des droits de la personne, de l'équité et du caractère intersectoriel, en tenant compte du sexe, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de la race, de l'âge, de l'ethnicité et de l'accessibilité dans toutes les facettes du Plan d'action; en outre, travailler à une mise en œuvre transversale de ce plan, lequel doit comporter une perspective équitable et inclusive de la résilience de nos communautés ainsi que de leurs besoins économiques, sociaux et culturels afin de se préparer à des urgences actuelles et à venir et d'y répondre, en portant une attention particulière aux besoins des populations vulnérables et longtemps marginalisées et aux défis auxquels elles sont confrontées.
5. Que les ministres et autres autorités responsables s'engagent à évaluer les lacunes et à élaborer un plan d'action factuel avec la participation de diverses parties prenantes, dont le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs sociaux.
6. Que les ministres et autres autorités responsables élaborent et mettent en œuvre le Plan d'action avec l'appui de l'Organisation des États Américains, de l'Organisation panaméricaine de la santé, de la Banque interaméricaine de développement ainsi que d'autres membres du Groupe de travail mixte sur les Sommets, le cas échéant.